

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 1065

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 38****ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Accès et retour à l'emploi	0	5 000 000
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	5 000 000	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0
<b>TOTAUX</b>	5 000 000	5 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement procède au rétablissement des crédits de la mission « Travail et emploi » votés en première lecture à l'Assemblée nationale. Ce rétablissement se décompose en :

- une minoration de 5 000 000 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme « Accès et retour à l'emploi » ;
- une majoration de 5 000 000 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi ».